



Paris, 18 décembre 2017

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Publication de l'arrêté d'homologation des boîtiers de conversion au Superéthanol-E85, FFED entend conforter sa position de leader

Sébastien Le Pollès, président de FLEXFUEL ENERGY DEVELOPMENT (FFED), PME française, **pionnière et leader des boîtiers de conversion au Superéthanol-E85**, se félicite de la publication le 15 décembre par le Ministère de la Transition écologique et solidaire et le Ministère de l'Intérieur de l'arrêté d'homologation des boîtiers de conversion E85 et de leur installation. Cet arrêté répond ainsi à l'objectif du Gouvernement de tendre d'ici 2020 vers 10% d'énergies renouvelables minimum dans les transports.

Sébastien Le Pollès se réjouit de cette avancée, fruit de trois ans de collaboration fructueuse de FFED avec la DGEC, le SNPAA et l'UTAC\* : « l'arrêté définit un cadre réglementaire précis et sûr, offrant toutes les garanties en termes de fiabilité, de sécurité et d'assurance pour l'automobiliste pour l'achat et la pose d'un boîtier ».

Les boîtiers de conversion sont compatibles avec toutes les voitures essence Euro 3 minimum, compatibles SP95-E10, jusqu'à 14 CV. Ils permettent aux automobilistes d'adapter leur véhicule pour rouler au Superéthanol-E85, carburant vert et économique, produit en France.

**Ils diminuent de 40% les émissions de gaz à effet de serre tout en réduisant immédiatement le budget carburant de 40% soit un gain moyen de 500€ par an.**

Avec l'arrêté, l'obtention de la nouvelle carte grise devient gratuite dans la plupart des régions, les véhicules équipés sont dispensés de circulation différenciée en cas de pics de pollution et bénéficient d'un abattement de 40% sur les émissions de CO2 inférieures à 250gr/km pour le calcul du malus écologique. Enfin, la TVA sur l'E85 est déductible à 80% pour les entreprises.

**FFED, une expérience de plus de 10 ans, plus de 25 000 boîtiers garantis 5 ans déjà posés par 200 professionnels partenaires et un objectif de 1000 partenaires à fin 2018**  
Sébastien Le Pollès précise : « les conditions d'une homologation prévues dans l'arrêté, la constitution notamment d'un réseau de distributeurs agréés et certifiés par le fabricant de boîtiers, ont été fortement inspirées par l'expérience réussie de FFED ».

Avec cette publication, seuls les fabricants les plus fiables obtiendront l'homologation de leurs boîtiers par l'UTAC, validant leur qualité et leur compatibilité avec les différentes normes de lutte contre la pollution. FFED attend déjà l'homologation d'un premier boîtier adapté aux véhicules Euro 5 et 6 de type citadine et petite berline.

\*(DGEC : Direction Générale de l'Energie et du Climat - SNPAA : Syndicat National des Producteurs d'Alcool Agricole - UTAC : Union Technique de l'Automobile, du motocycle et du Cycle)

A propos de FLEXFUEL ENERGY DEVELOPMENT :

FLEXFUEL ENERGY DEVELOPMENT, société spécialisée dans l'optimisation des performances et des consommations des moteurs, développe et commercialise depuis 2008 une gamme de produits performante et reconnue.

Ses domaines d'expertise portent à la fois sur le nettoyage des moteurs particuliers et industriels par l'injection de gaz (hydrogène et oxygène) dans l'admission et sur les boîtiers de conversion bioéthanol pour tout véhicule à injection électronique.

Plus d'informations sur [www.flexfuel-company.com](http://www.flexfuel-company.com) et

[www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000036203513&dateTexte=&categorieLien=id](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000036203513&dateTexte=&categorieLien=id)

Contact presse : Véronique Girard-Claudon, 06.13.55.39.56